

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres:

- Titulaires en exercice : 29
- Présents : 27
- Votants : 29

Délibération n° DEL-2026-017

Objet de la délibération : **ELECTION DU PRESIDENT DU SIVED NG**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie à Ginasservis, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERAN, doyen d'âge des membres de l'assemblée, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 mai 2026.

Délégués Présents ayant pris part au vote : ABOUDARAM Sophie, BARTHELEMY Olivier, CHUYEN Philippe, DEBRAY Romain, GARELLO Vesselina, GIULIANO Jérémy, GUISIANO Jean-Martin, PORZIO Claude, ROUX Philippe, TESSON Jérôme, TONARELLI Patrice, TOUSSAINT Frédéric, VERAN Jean-Pierre, LAUMAILLER Jean-Luc, GEOLLE Hubert, JOUANNET Jean-Marc, PHILIBERT Hervé, VERCOUTRE Christophe, VESPERINI Olivier, BONGIORNO Thierry, BRULETTI Paul, FOURNIER Thibault, MAURIN Richard, ROUX Jean-Pierre, VIORT Marjorie, BAROGHEL Anthony, DEPARD Angélique

Délégués Représentés : pouvoirs de M. LAIN Dominique à M. BONGIORNO Thierry et de M. CORTES Christophe à M. BAROGHEL Anthony

Autres Délégués Présents n'ayant pas pris part au vote : GENOVA Michel, MARTIN Sophie, CONSTANS Jean-Michel, CAMUS Jean-Marc, GIRAUDO Marie-Paule, VALLOT Philippe, CAGIATI Isabelle, Ayme Jean-Michel, GICQUEL Jean-Marc, MEAUME Laurent

Délégués Absent(s) : BREMOND Didier, LOUDES Serge, PAILLARD Carine, SERRAT Kévin, HOOG Jean-Claude, RAVANELLO Alain, RINAUDO Corinne, KINZIGER Pascal, PEGLION Bernard, BRUN Fernand, CORTES Christophe, DRAGONE Jean-Michel, LAIN Dominique, DELPIA André, FOSSÉ Didier, GEOFFROY Franck, LONGOUR Jean-Luc, PERON BOTTA Laëtitia, ROSSI Patrick, SARDAILLON Michelle, TESSON Christine

Secrétaire de séance : BAROGHEL Anthony

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses article L2122-7 et L5711-1 et suivants,

VU l'article L.5211-9 du CGCT relatif à l'élection du Président d'un syndicat intercommunal,

VU l'arrêté préfectoral du 5 janvier 1998 portant création du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des déchets du Centre Ouest Var (SIVED),

VU l'arrêté préfectoral n°02/2019-BCLI du 17 janvier 2019 portant modification du périmètre et des statuts du SIVED Nouvelle Génération (SIVED NG),

VU l'arrêté préfectoral n°40/2020-BCLI du 20 février 2020 portant modification du des statuts du SIVED Nouvelle Génération (SIVED NG),

VU l'arrêté préfectoral n°271/2023-BCLI du 19 juillet 2023 portant reprise par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au SIVED-Nouvelle Génération,

VU la délibération du Comité Syndical du SIVED NG n° 01/04.11.2019 du 04 novembre 2019 portant modification des statuts du SIVED NG,

VU la délibération n° CC-2026-050 du 24 avril 2026 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV), portant désignation de ses délégués au sein du comité syndical du SIVED NG,

VU la délibération n° DELCC 2026/81 du 5 mai 2026 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV), portant désignation de ses délégués au sein du comité syndical du SIVED NG,

VU la délibération n° 2026/066 du 28 avril 2026 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), portant désignation de ses délégués au sein du comité syndical du SIVED NG,

CONSIDERANT que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du du syndicat est présidée par son doyen, le plus jeune faisant fonction de secrétaire ;

CONSIDERANT que le nombre de siège par EPCI est déterminé dans les statuts du SIVED NG,

CONSIDERANT que le Comité Syndical est installé comme suit :

EPCI	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANT(S)
<i>Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV)</i>	ABOUDARAM Sophie BARTHELEMY Olivier BREMOND Didier DEBRAY Romain GARELLO Vesselina GIULIANO Jérémy GUISIANO Jean-Martin CHUYEN Philippe PORZIO Claude ROUX Philippe TESSON Jérôme TONARELLI Patrice TOUSSAINT Frédéric VERAN Jean-Pierre	LOUDES Serge LAUMAILLER Jean-Luc PAILLARD Carine GENOVA Michel MARTIN Sophie CONSTANS Jean-Michel SERRAT Kévin HOOG Jean-Claude RAVANELLO Alain CAMUS Jean-Marc GIRAUDO Marie-Paule RINAUDO Corinne VALLOT Philippe CAGIATI Isabelle
<i>Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV)</i>	GEOLLE Hubert JOUANNET Jean-Marc PHILIBERT Hervé VERCOUTRE Christophe VESPERINI Olivier	AYME Jean-Michel MEAUME Laurent PEGLION Bernard KINZIGER Pascal GICQUEL Jean-Marc
<i>Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV)</i>	BONGIORNO Thierry BRULETTI Paul BRUN Fernand CORTES Christophe DRAGONE Jean-Michel FOURNIER Thibault LAIN Dominique MAURIN Richard ROUX Jean-Pierre VIORT Marjorie	BAROGHEL Anthony DELPJA André DEPARD Angélique FOSSÉ Didier GEOFFROY Franck LONGOUR Jean-Luc PERON BOTTA Laëticia ROSSI Patrick SARDAILLON Michelle TESSON Cristine

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection du Président du SIVED NG suite au renouvellement des conseils municipaux, des conseillers communautaires et des délégués syndicaux,

CONSIDERANT que l'élection du Président du SIVED NG s'effectue, en application du CGCT, au scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour,

CONSIDERANT que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu,

CONSIDERANT qu'en cas d'égalité de voix au troisième tour, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge,

CONSIDERANT que se sont déclarés candidats à la présidence du SIVED NG :

- Monsieur Jean-Pierre VERAN,
- Monsieur Jean-Martin GUISIANO,

CONSIDERANT que la majorité absolue des votants est fixée à 15 votants

CONSIDERANT le procès verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT les résultats du scrutin au premier tour :

Nombre de conseillers syndicaux votant	29
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de bulletins blancs ou déclarés nuls	0
M. Jean-Pierre VERAN a obtenu	11 voix
M. Jean-Martin GUISIANO a obtenu	18 voix

CONSIDERANT le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le Comité Syndical :

- **COMPTABILISE** 18 suffrages exprimés en faveur de Monsieur Jean-Martin GUISIANO, soit la majorité absolue des suffrages,
- **PROCLAME** Monsieur Jean-Martin GUISIANO Président du SIVED NG et le déclare immédiatement installé,
- **CHARGE** Monsieur Jean-Martin GUISIANO, Président du SIVED NG, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Martin GUISIANO.

